



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2026
Procès-verbal

Le vingt-six juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf juin mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc PÉTILLON, Maire.

Etaient présents : Mr PETILLON Loïc, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr Gérard BENSOUSSAN, Mr Gérard GOASCOZ, Mme Anne JOURDREN, Mme Marine FÉCHANT, Mme Anne BRIAND, Mme Lucie MACEL, Mr Sébastien MORIN, Mme Karine DANIEL, Elodie BUREL, Jonathan BEAUDOUIN.

12 membres en exercice présents formant majorité.

Absents : Elios Nuñez

Représenté.es : Véronique GUELLEC par Loïc PETILLON, Gaëtan MASSOT par Sébastien MORIN

Secrétaire : Lucie MACEL

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CM du 05.06.2026 et du 12.05.2025
- 2- Approbation des tarifs communaux 2026 (droits de place, cimetière)
- 3- Vote des subventions accordées par la mairie en 2026
- 4- Questions diverses

Objet 1 : Approbation du PV du conseil municipal du 05 juin 2026 et du 12 mai 2026

Ajourné.

..... POUR

..... ABSTENTION(S)

.....CONTRE

DE 2026-23 : Approbation des tarifs communaux 2026 (droits de place, cimetière)

Mr Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de revoir les tarifs des emplacements loués aux commerçants ambulants. En effet, les tarifs établis dans la délibération 2024-74 du 06 décembre 2024 ne prennent pas en compte la réalité de l'électricité consommée par les commerçants branchés sur le point de livraison d'ENEDIS. Après présentation au Conseil municipal des relevés de consommation électriques au point du livraison et du tarif revus, le Conseil municipal

➤ **DECIDE** de fixer les tarifs communaux à partir du 01 juillet 2026 selon le détail suivant :

CIMETIERE	
Concessions	
	Tarif 2026
Emplacement simple de 15 ans	124 €
Emplacement double de 15 ans	247 €
Emplacement simple de 30 ans	207 €
Emplacement double de 30 ans	413 €
Emplacement simple de 50 ans	416 €
Emplacement double de 50 ans	831 €

Columbarium	
Case pour 15 ans	1 525 €
A l'issue de la durée de 15 ans, le prix de la concession est identique à celui appliqué aux tombes, au tarif en vigueur au moment du renouvellement.	
Cavernes	
Emplacement de 15 ans	211 €
Emplacement de 30 ans	372 €
DROITS DE PLACE	
Commerçants non sédentaires – stationnement seul	30 € par trimestre
Commerçants non sédentaires – avec branchement électrique – éclairage seul	105 € par trimestre
Commerçants non sédentaires – avec branchement électrique – éclairage/réfrigération/cuisson	225 € par trimestre
Ventes occasionnelles – stationnement seul	30 € par stationnement

12 POUR

0 ABSTENTION(S)

0 CONTRE

DE 2026-24 : Vote des subventions accordées par la mairie en 2026

Vu l'avis de la commission municipale des Finances qui s'est tenue le 25 juin 2026 ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser des subventions au titre de l'année 2026 selon le détail suivant :

NOMS	DEMANDEES EN 2026	PROPOSEES EN 2026
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
Société de chasse	200.00 €	200.00 €
Marcassins sportifs (remboursement frais fête)		
Marcassins sportifs	1 100.00 €	1 000.00 €
Club de l'Amitié		
CLPE (remboursement frais fête)		
CLPE	3 500.00 €	3 000.00 €
Bibliothèque		1 800.00 €
Les Pongistes Bigoudens	180.00 €	40.00 €
Train carotte		
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES		
Club Athlétique Bigouden		20.00 €
Escalade bigoudène		220.00 €
Handball Club du HPB		
Asso sportive du collège de Plozévet		
Rugby club bigouden	30.00 €	20.00 €
Carabine bigoudène		
UGB (gym bigoudène)		

Nageurs bigouden		100.00 €
ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL		
Jonathan Pierre Vivantes 29 et 22		50.00 €
Secours catholique	80.00 €	50.00 €
Enfance et partage - Quimper	150.00 €	50.00 €
Banque Alimentaire	87.00 €	87.00 €
Cap Solidarité Ouest Cornouaille		
Resto du cœur		50.00 €
Association les petits bonheurs (Parc An Id)		50.00 €
CIDFF	500.00 €	50.00€
Demande remboursement téléassistance	36.00 €	36.00 €
JEUNESSE		
Comité départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif		0.00 €
Demande voyage scolaire		
DIHUN		60.00 €
SANTÉ		
France Alzheimer - Brest		
Handisport Cornouaille - Quimper	30.00 €	25.00 €
ADAPEI 29 - Quimper		25.00 €
France ADOT 29 (Association pour le Don d'Organes et Tissus humains)	50.00 €	25.00 €
Téléthon		0.00 €
ENSEIGNEMENT		
DDEN		30.00 €
MFR ELLIANT		
MFR PLEYBEN		
ENVIRONNEMENT		
Bretagne Vivante - Brest		
Eau et Rivières	80.00 €	75.00 €
Cohérence		0.00 €
AGRICULTURE		
Solidarité paysans - Rennes		50.00 €
Elevages et passion Pays Bigouden	58.00 €	58.00 €
Groupe des Agriculteurs Biologique du Finistère (GAB29)		
AUTRES ASSOCIATIONS		
Bibliothèque sonore de Quimper et du Finistère		25.00 €
Association Prévention Routière	200.00 €	
Pompier humanitaire GSCF(groupe de secours catastrophe français)		
Ti Brezhoneg er Vro		
TOTAL	5 745.00 €	7 196.00 €

12 POUR

0 ABSTENTION(S)

0 CONTRE

Objet 4 : questions diverses

- Subventions accordées à la commune dans le cadre des travaux 2026.
- Accord d'accompagnement dans le cadre de l'installation de vidéoprotection.
- Arrêté du maire pour autorisation de pose de panneau publicité pour cours de natation à Plovan.
- Le compteur de comptage installé à KERBINIGOU a été volé.

La séance est levée à 19h00

Le Maire,
Loïc PETILLON

Le secrétaire,
Lucie MACEL

La séance est levée à : 20h30

Signature du Maire :

Signature du secrétaire de séance :